

Rénover : réparer, réutiliser et recycler

UN PAS VERS UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



homegrade
.brussels 

Un pas vers une économie circulaire

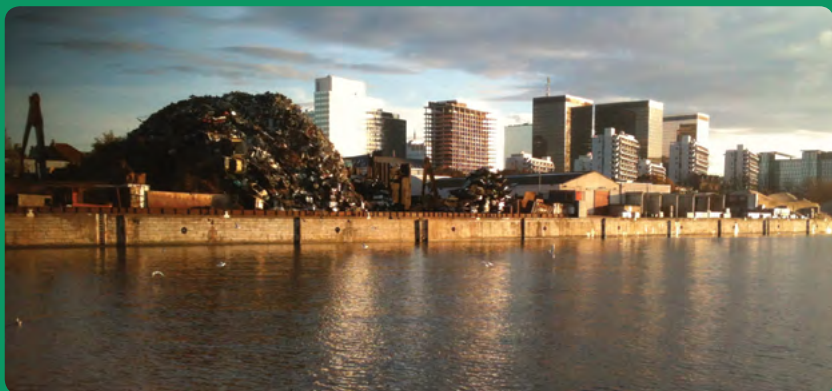
À Bruxelles, le démontage et la rénovation des bâtiments existants constituent un véritable gisement de matière et de ressources de matériaux qui peuvent être remis en circulation et exploités à nouveau. La réutilisation ou le recyclage de ces matériaux permet de leur donner une nouvelle vie, d'éviter le gaspillage et d'économiser la production de nouvelles matières premières.

C'est le principe de l'**économie circulaire**, « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » (formule de Lavoisier).

L'économie circulaire, par opposition au modèle traditionnel de développement linéaire « extraire, fabriquer, jeter », s'inscrit dans le développement durable en favorisant une boucle fermée et l'allongement de la durée de vie des matières via la réparation, le réemploi, le recyclage...

Conserver un plancher, déplacer des portes, récupérer un carrelage, entretenir et préserver ses châssis de fenêtre, réparer son balcon, etc., sont autant d'actions qui valorisent votre habitation, allongent la durée de vie des matériaux et limitent la nécessité de « tout changer » pour satisfaire de nouveaux besoins.

Dans cette brochure vous trouverez des solutions favorisant le réemploi des matériaux de construction et des éléments d'architecture dans les rénovations individuelles.



Étape 1 : préparation – inventaire

Avant d'entamer des travaux de rénovation, l'idéal est de procéder à un inventaire des matériaux présents afin d'évaluer leurs potentiels. Repérez les éléments de caractère, ceux qui ont une valeur patrimoniale, ceux qui sont tout simplement en bon état, ceux que vous aimeriez conserver, ainsi que ceux que vous pourriez revendre ou donner.

L'inventaire vous aidera à déterminer les éléments qui pourraient être :

- **Réparés ou réutilisés sur place** pour un même ou différent usage. Ne vous fiez pas à votre première impression, des éléments anciens peuvent souvent être réparés et briller d'un nouvel éclat !
- **Démontés pour être réutilisés ailleurs.** Vous ne voyez plus d'utilité pour un matériau, et pourtant il est encore en bon état ? Pensez à lui offrir une nouvelle vie dans un autre lieu en le donnant ou le revendant, des solutions existent !
- **Recyclés.** Lorsque le matériau est trop abîmé et que son réemploi n'est plus possible, le dernier recours consiste alors à le recycler via des filières de recyclage adaptées.



Homegrade a réalisé un carnet pratique « **Inventaire pour le réemploi des matériaux** », téléchargeable sur www.homegrade.brussels ou à votre disposition à notre permanence.



Si vous entreprenez une rénovation lourde, le choix d'un architecte et d'une entreprise ayant une expérience dans le réemploi (ou motivés) favorisera le respect de la démarche et son aboutissement.



Depuis 2016, un appel à projets « be circular » a été lancé pour soutenir les entreprises du secteur de la construction qui veulent insérer des pratiques d'économie circulaire. Pour plus d'informations, consultez le site www.circulareconomy.brussels.

L'inventaire : quelles questions se poser ?

- Le matériau ou l'élément est-il en bon état ?
- Est-il aisément démontable ?
- Possède-t-il une valeur patrimoniale ?
- Est-il présent en quantité suffisante ?
- Est-il sain ? Attention aux matériaux pouvant contenir des substances nocives, tels que l'amiante (cloisons, tablettes de fenêtres, dalles vinyle, colles, ardoises, etc.) et la peinture au plomb.



Matériaux ou éléments « phares » du réemploi pour les particuliers :

- ✓ briques et pierres ;
- ✓ portes, châssis et quincailleries ;
- ✓ panneaux et bois de construction ;
- ✓ carrelages ;
- ✓ planchers ;
- ✓ poutres et poutrelles ;
- ✓ cuisines ;
- ✓ appareils sanitaires ;
- ✓ radiateurs ;
- ✓ tuiles et couvre-murs.

Source : étude du CDR Construction, « Enquête sur les attentes en matière de matériaux de construction de seconde main en Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, mai 2015.

Quelques exemples



Un plancher peut facilement être poncé et rénové.

S'il est cloué ou posé de façon flottante au moyen d'un assemblage sans colle, il sera alors démontable, disponible en vue d'une réutilisation ou d'une revente.

Des carreaux de ciment peuvent être démontés et réutilisés.

Le carrelage posé sur un lit de sable (pose traditionnelle) se démonte sans trop de casse.

Le carrelage posé au moyen de colle (mortier de colle, couche d'égalisation, etc.) est plus difficile à démonter, voire impossible sans casse.



Une porte en bois peut, sous réserve d'un démontage soigneux et d'éventuels travaux de réparation, être réutilisée sur place, dans une autre pièce du même logement ou encore trouver un nouvel usage (cloison de séparation, table, etc.).



© Rotor Deconstruction



La Région de Bruxelles-Capitale propose des primes et incitants pour encourager la rénovation du bâti. Ces aides financières varient régulièrement. Consultez notre « **Synthèse des primes** » sur www.homegrade.brussels ou contactez nos permanences pour des informations à jour !

Étape 2 : valorisation des éléments existants

Après l'inventaire, l'étape suivante consiste à valoriser les éléments retenus dans les 3 catégories « réparer, réutiliser, recycler ».

Rénover et réparer

En fonction de votre expérience et du matériau, les interventions seront effectuées par vous-même ou par un professionnel.

Exemples d'éléments couramment réparés / rénovés :

- Châssis et portes en bois (greffe, pâte à bois, ponçage, réfection des joints, etc.)
- Planchers en bois massif (ponçage, vernis ou cire, etc.)
- Mobilier de cuisine
- Pierres naturelles (greffe, agrafe, mortier de réparation, etc.)



Pensez à réaliser un entretien régulier pour prolonger la durée de vie et garder une certaine qualité du matériau.



Pour trouver un **artisan** ou une entreprise spécialisée dans les travaux de réparation, conservation ou restauration d'éléments de votre logement, consultez www.metiersdupatrimoine.brussels.

Ce site présente plus de 150 professionnels actifs en Région bruxelloise.

Des références et photos de chantiers vous aident à choisir le spécialiste pour votre projet.

Démonter pour réutiliser

Par opposition à la démolition (destruction grossière des matériaux sans tri préalable), le démontage (déconstruction d'un élément, permettant de conserver les matériaux le constituant) favorise le réemploi.

Le démontage doit être réalisé avec précaution afin de préserver au mieux les matériaux ou éléments à réutiliser.

Certaines entreprises spécialisées (comme les revendeurs de matériaux de seconde main) peuvent également inclure dans leurs services le démantèlement.



Pour des conseils pratiques, le CDR Construction (Centre de Référence Professionnelle Bruxellois pour le Secteur de la Construction) a mis à disposition des manuels de démontage de différents éléments et matériaux illustrés de vidéos : www.reuse.brussels.

Donner ou revendre

La filière de matériaux de seconde main est relativement bien développée en Belgique. Que ce soit via des revendeurs spécialisés, des sites de revente ou des donneries, plusieurs solutions existent pour remettre en circulation les éléments dont vous n'avez plus l'usage.

Les sites internet de vente de particulier à particulier offrent également des bonnes solutions pour revendre ou donner des matériaux.

Les matériaux de construction que l'on retrouve sur les marchés de seconde main sont en général des matériaux ne nécessitant pas de garantie structurelle, thermique, de résistance au feu, etc.



Le répertoire Opalis reprend les revendeurs spécialisés en matériaux de seconde main en Belgique : www.opalis.be. Il offre la possibilité d'effectuer une recherche par type de matériau et par zone géographique. Il comprend également des conseils pratiques, des prix indicatifs et des descriptions techniques pour un éventuel Cahier des Charges (CDC). Les prix annoncés incluent parfois le transport, parfois pas.



Pour être réutilisés, les matériaux ou éléments devront répondre à certains critères de qualité et être en relativement bon état.



Envoyer vers des filières de recyclage

S'il n'y a pas de possibilité de réemploi, l'envoi vers des filières de recyclage est la solution de dernier recours. Pour un recyclage de qualité et afin de limiter les coûts, il est important de bien trier sur le chantier.

Dans les centres de tri, les matériaux sont regroupés par type et reconditionnés pour en fabriquer de nouveaux. Quelquefois, le transport peut également être inclus dans le service.



Déchetterie de Bruxelles-Propreté : www.arp-gan.be



Liste des matériaux repris sélectivement dans les centres de tris :

- ✓ Briques, gravats, cailloux, pierres
- ✓ Carrelages, dalles, tuiles
- ✓ Béton, ciment
- ✓ Plâtre (chutes, plaques)
- ✓ Bois traité et non-traité
- ✓ Portes, châssis, volets en bois, en métal ou en PVC
- ✓ Gouttières et tuyaux
- ✓ Verre de construction
- ✓ Appareils sanitaires



Les éléments en bois recyclés via les centres de tri peuvent être utilisés pour produire de nouveaux éléments tels que des panneaux à particules, des isolants, du mobilier en mélaminé, de la pâte à papier, etc.



© Rotor Deconstruction



Étape 3 : intégrer des matériaux de seconde main

Opter pour les principes de l'économie circulaire, c'est aussi limiter la production de matière en intégrant des matériaux de seconde main dans son projet de rénovation. Une opération accessible à tous avec un peu d'imagination.



Avant de vous lancer dans l'achat, vérifiez les quantités dont vous avez besoin et le fait qu'elles soient bien disponibles. En effet, d'un revendeur à un autre, les quantités peuvent être très différentes. L'état des matériaux peut également varier, ceux-ci seront livrés nettoyés, triés ou non. Les prix des matériaux de seconde main sont aussi très variables, selon leur état, leur qualité, ainsi que leur valeur patrimoniale.

Les entreprises spécialisées dans la revente de matériaux de seconde main disposent, en général, d'un stock important. Les matériaux répondent souvent à des critères de qualité. Ces revendeurs sauront également vous conseiller et fournir des services complémentaires (livraison, entretien, etc.).

Le site d'Opalis vous permettra de trouver des revendeurs de matériaux de réemploi courants et des exemples de réalisation.

Sur les sites de revente de seconde main de particulier à particulier, les produits proposés sont souvent moins chers, mais la recherche peut s'avérer longue.



Pensez à la réversibilité de vos interventions : lorsque vous mettez en place un matériau, choisissez un mode de pose permettant une démontabilité aisée dans le futur et donc un possible réemploi !



Pour plus d'informations, consultez le guide du bâtiment durable réalisé par Bruxelles Environnement : www.guidebatimentdurable.brussels

Pour aller plus loin

Anticiper vos rénovations

Dans vos projets d'agrandissement ou de transformation, envisagez vos besoins à plus long terme (types d'occupation et d'utilisation), ce qui évitera de futures rénovations lourdes. Prévoyez par exemple une goulotte en attente de futurs passages de câbles, une cloison démontable pour une chambre d'enfant, un passage pour une ventilation future dans votre toit plat nouvellement isolé, un revêtement de sol facilement démontable (non collé par exemple).

Financement de votre projet

Certaines banques proposent que l'argent des épargnants finance exclusivement des projets de développement durable. Leurs investissements sont visibles de tous, les projets financés sont sélectionnés sur base de critères de durabilité puis consultables par le public. Recourir à leurs services (contracter un crédit) favorise ainsi des projets exemplaires, dans le respect de l'environnement et d'une économie sociale.

Éléments ou matériaux neufs

Lorsque vous choisissez des matériaux neufs, il est important de considérer leur impact environnemental. Privilégiez les matériaux durables pouvant être réutilisés ou recyclés.

Évitez les matériaux contenant des composés chimiques, néfastes pour l'environnement et votre santé, évitez les éléments hybrides (composés de plusieurs matériaux), difficilement recyclables et favorisez les matériaux naturels (de type végétal, animal ou minéral).

Un choix de plus en plus grand de matériaux de construction naturels existe sur le marché, tels que les structures bois, les isolants naturels (fibre de bois, fibre de chanvre, liège, cellulose, etc.), les finitions (peintures naturelles, enduits argile, parquets de liège).

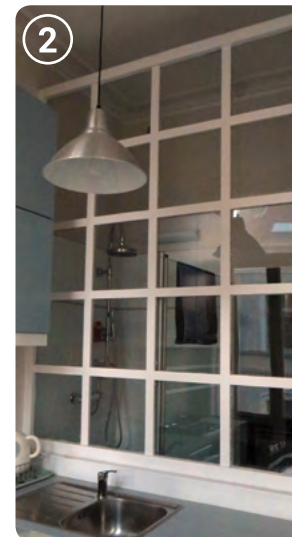


Lors de travaux de rénovation, les propriétaires ont tendance à négliger le **traitement acoustique**, qu'ils perçoivent comme un luxe secondaire. Pourtant, les bruits quotidiens d'un logement à l'autre génèrent parfois des nuisances insupportables... Pensez-y dès le début de votre projet !

Consultez notre brochure « **L'isolation acoustique** » pour plus d'informations et demandez conseil à notre service accompagnement !

Quelques exemples

- ① Démontage de carreaux de ciment dans une autre pièce de la maison et réutilisation comme carreaux muraux.
- ② Réutilisation d'une ancienne cloison vitrée démontée sur un autre chantier et remplacée comme cloison de séparation.
- ③ Démontage, réemploi et adaptation de mobilier de cuisine.





Homegrade publie régulièrement des nouvelles **brochures thématiques** autour des éléments patrimoniaux bruxellois les plus courants (*façades, vitraux, sgraffites, balcons, revêtements de sol, corniches, fenêtres, portes, ascenseurs anciens...*) et du logement : **rénovation** (*isolation, acoustique, sécurité & équipements, châssis, ventilation, chauffage, citerne, énergies renouvelables, économie circulaire...*), **copropriété, mitoyenneté, acquisition, location...**

Retrouvez toutes les brochures sur www.homegrade.brussels ou à la permanence. N'hésitez pas à contacter nos conseillers !



Sources

EcoCONSO, « Réemploi et recyclage : aussi en construction ! »
Dossier n°101, 12 mars 2014 in www.ecoconso.be

ROTOR, « Vade-mecum pour le réemploi hors-site – comment extraire les matériaux réutilisables de bâtiments publics ? », Bruxelles, 2015.

CDR CONSTRUCTION, « Enquête sur les attentes en matière de matériaux de construction de seconde main en Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, mai 2015.

CIFFUL – RESSOURCES ASBL – CCW, « Guide pratique du réemploi-réutilisation des matériaux de construction », 2013.



Liens utiles

Le Réseau pour le réemploi des matériaux de construction :

www.reuse.brussels

Les revendeurs de matériaux de construction de seconde main :

www.opalis.be

Plateforme des Acteurs pour le Réemploi des Éléments de Construction à Bruxelles :

www.reemploi-construction.brussels

Guide du Bâtiment Durable :

www.guidebatimentdurable.brussels

Bruxelles-Propreté :

www.arp-gan.be

Plus d'informations sur le logement, l'environnement, l'urbanisme, le patrimoine, les primes et les aides financières à Bruxelles :

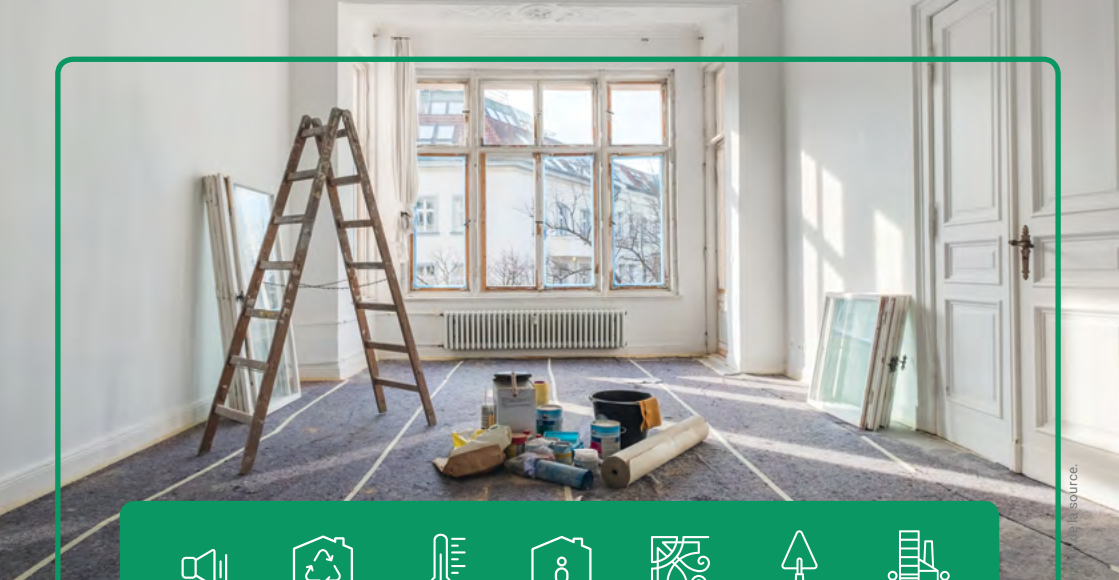
www.environnement.brussels

www.logement.brussels

www.patrimoine.brussels

www.urbanisme.brussels

Rédaction : Guillaume Amand et Miriam Mekhalfa, Homegrade
Relecture : Lionel Billiet (Rotor), Anaïs Mulnard (CDR Construction).
Éditeur : Homegrade
Date et lieu d'édition : Bruxelles, 2019
Crédit photographique : Homegrade, e.a.
Photo de couverture : Rotor Deconstruction



ACOUSTIQUE



BÂTIMENT
DURABLE



ÉNERGIE



LOGEMENT



PATRIMOINE



RÉNOVATION



URBANISME




Guichet d'information gratuit :

 **place Quetelet 7**
1210 Bruxelles

du mardi au vendredi de 10h à 17h,
le samedi (hors congés scolaires)
de 14h à 17h

Permanence téléphonique :

 **1810** du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h

Vos questions par courriel :

 **info@homegrade.brussels**



Publications

www.homegrade.brussels



Facebook

[@homegrade.brussels](https://www.facebook.com/homegrade.brussels)



Métiers du patrimoine architectural

www.metiersdupatrimoine.brussels

www.homegrade.brussels

